

AVIS DE SÉCURITÉ

À : Utilisateurs, détaillants et distributeurs canadiens de Kimpex et CKX

De : Kimpex, propriétaire de la marque CKX

Date : 13 mai 2020

KIMPEX

INNOVATION.
DISTRIBUTION.
SERVICE.

SUJET : RISQUE D'OUVERTURE ACCIDENTELLE DU SYSTÈME D'OUVERTURE RAPIDE (PROCLIP) DE LA JUGULAIRE (SANGLE) LORS DE L'AJUSTEMENT DU PROTÈGE-MENTON DES CASQUES TITAN ET MISSION DE CKX.

Cher utilisateur, cher détaillant, cher distributeur Kimpex et CKX,

Le présent avis vous est envoyé conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*. Kimpex, propriétaire de la marque CKX, a établi qu'il existe un risque lié à l'utilisation des casques CKX Titan et Mission et procède à un avis de sécurité.

QUEL EST LE PROBLÈME POTENTIEL?

Lors de l'ajustement du protège-menton, la languette de tissu rouge du système d'ouverture rapide pourrait se coincer dans le tissu autoagrippant de type Velcro et involontairement être tirée, détachant ainsi la jugulaire (sangle) du casque. (Voir Bulletin de campagne de sécurité # *SN_032020_CKX* version n°1 joint).

Par conséquent, le casque pourrait ne pas être attaché de façon sécuritaire après le réglage du protège-menton. Il serait donc possible que, sans le savoir, l'utilisateur conduise un véhicule de sport motorisé récréatif avec un casque qui n'est pas sécuritairement attaché. Dans de telles circonstances, advenant le cas où le conducteur serait impliqué dans un accident, cela pourrait entraîner des blessures.

QUELS MODÈLES SONT VISÉS?

Tous les casques Titan et Mission produits entre mai 2016 et mars 2020 possédant un protège-menton long avec tissu autoagrippant de type Velcro et un système d'ouverture rapide pourvu de la languette de tissu rouge.

QUE FERA KIMPEX?

En collaboration avec ses détaillants, Kimpex réparera gratuitement les casques concernés par cet avis. Kimpex procède à l'envoi d'une lettre d'avis de sécurité à tous les propriétaires enregistrés connus des casques concernés pour les informer de l'avis de sécurité en cours. Cet avis et le bulletin de campagne de sécurité # *SN_032020_CKX* qui y est joint seront publiés sur le site web détaillants (<https://order.kimpex.com>). Les informations destinées aux consommateurs seront affichées sur son site web officiel (www.kimpex.com).

HEAD OFFICE/
SIÈGE SOCIAL

5355, ST-ROCH S.
DRUMMONDVILLE,
QUÉBEC, J2E 0B4

WWW.KIMPEX.COM

AVIS DE SÉCURITÉ

KIMPEX

**INNOVATION.
DISTRIBUTION.
SERVICE.**

QUE DOIT FAIRE LE DÉTAILLANT?

- Arrêtez immédiatement la vente et la livraison des casques Titan et Mission que vous avez en stock, car la loi fédérale vous oblige à effectuer l'action corrective de ces casques avant leur vente au détail.
- Nous demandons à tous les détaillants et distributeurs d'aviser personnellement tous les clients auxquels un casque Titan ou Mission a été vendu, de retirer le protège-menton long du casque pour en permettre l'utilisation sécuritaire, ou alors de cesser immédiatement de porter le casque jusqu'à ce qu'une mesure corrective soit appliquée.
- Suivez les procédures du Bulletin de campagne de sécurité # *SN_032020_CKX* joint, pour corriger la condition de tous les casques en stock. Les pièces de remplacement seront envoyées d'ici le 1^{er} juillet 2020.
- Demandez à votre client de rapporter le casque à votre établissement à partir du 1^{er} juillet 2020 afin d'appliquer la mesure corrective.
- La mesure corrective ne prendra que quelques secondes et doit être effectuée gratuitement par le détaillant.

QUE DOIT FAIRE L'UTILISATEUR?

- Retirez le protège-menton long du casque pour permettre l'usage des casques Titan et Mission. Le retrait du protège-menton long ne nuit en aucune façon à la sécurité des casques et prévient le détachement accidentel du système d'ouverture en empêchant la languette de tissu rouge de se coincer dans le tissu autoagrippant de type Velcro du protège-menton long. (Voir Bulletin de campagne de sécurité # *SN_032020_CKX* version n°1 joint).
- Il est à noter que pour le casque Titan, il est possible d'utiliser le protège-menton court (Inclus à l'achat du casque) en remplacement du protège-menton long. Ne présentant pas de tissu autoagrippant, le protège-menton court est parfaitement sécuritaire.
- Sans le retrait du protège-menton long, Kimpex avise l'utilisateur de cesser immédiatement le port du casque jusqu'à ce que l'action corrective soit effectuée par un détaillant Kimpex.
- Contactez votre détaillant afin qu'il puisse effectuer les correctifs nécessaires.

Si vous avez des questions concernant cet avis, veuillez communiquer avec nous :

En envoyant un courriel à service@kimpex.com. Un représentant du service après-vente communiquera avec vous.

Ou en composant le **1-800-268-5475** (Canada et États-Unis) ou le **819-472-3326** (pays d'Europe), heure de l'Est, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Kimpex est fier de fournir à tous ses détaillants et distributeurs, ainsi qu'à ses consommateurs, les meilleures informations possibles afin de préserver collectivement la réputation de ses produits.

Veillez nous excuser des incon vénients que cela pourrait occasionner à vous ou à vos clients. Nous vous prions d'agr éer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Service à la clientèle Kimpex pour la marque CKX

**HEAD OFFICE/
SIÈGE SOCIAL**

5355, ST-ROCH S.
DRUMMONDVILLE,
QUÉBEC, J2E 0B4

WWW.KIMPEX.COM

AVIS DE SÉCURITÉ

Communication	No. de référence	Sujet	Date de publication
No. 1	#SN_032020_CKX	Sangle du casque accidentellement détachée	May 13 th 2020

AVIS DE SÉCURITÉ POUR LES CASQUES TITAN ET MISSION DE CKX

Modèles	Années
Titan avec protège-menton long	Mai 2016 à mars 2020
Mission	Juin 2019 à mars 2020

PROBLÈME

Lors de l'ajustement du protège-menton **B**, la languette de tissu rouge **A** du système d'ouverture rapide peut se coincer dans le tissu autoagrippant de type Velcro **C** et involontairement être tirée, détachant ainsi la jugulaire (sangle) du casque.

Par conséquent, le casque pourrait ne pas être attaché de façon sécuritaire après le réglage du protège-menton. Il serait donc possible que, sans le savoir, l'utilisateur conduise un véhicule de sport motorisé récréatif avec un casque qui n'est pas sécuritairement attaché. Dans de telles circonstances, advenant le cas où le conducteur serait impliqué dans un accident, cela pourrait entraîner des blessures.

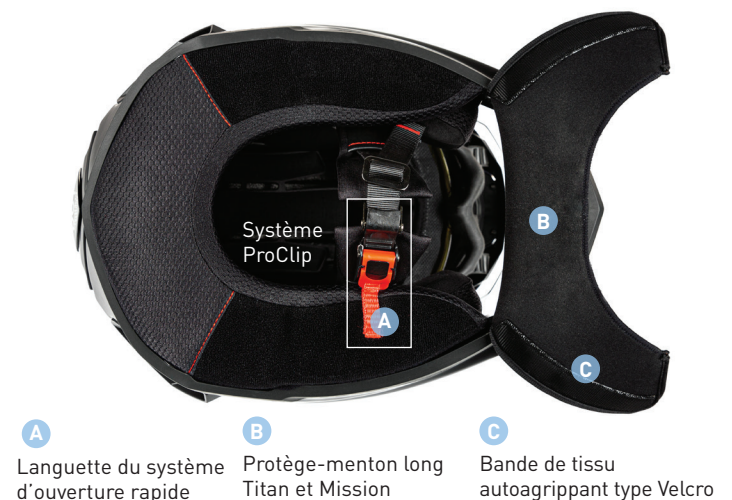
La bande de tissu agrippant **C** du protège-menton long entre en contact avec la languette de tissu rouge **A**.



Vue de la languette coincée dans le tissu autoagrippant du protège-menton long.

IMAGE 2

PARTIES CONCERNÉES PAR L'AVIS



- A** Languette du système d'ouverture rapide
- B** Protège-menton long Titan et Mission
- C** Bande de tissu autoagrippant type Velcro

IMAGE 1

- 1 En détachant le protège-menton, la languette rouge coincée dans la bande de tissu autoagrippant est tirée.
- 2 Le mécanisme du système d'ouverture est déclenché. La sangle n'est plus attachée de façon sécuritaire.



Vue de la languette coincée et accidentellement tirée avec le protège-menton long.

IMAGE 3

AVIS DE SÉCURITÉ



SANS LE RETRAIT DU PROTÈGE-MENTON LONG, KIMPEX DEMANDE DE CESSER IMMÉDIATEMENT L'UTILISATION DES CASQUES TITAN ET MISSION JUSQU'À CE QUE L'ACTION CORRECTIVE SOIT EFFECTUÉE PAR UN DÉTAILLANT KIMPEX.

PARTIES DU PROTÈGE MENTON LONG

SOLUTION TEMPORAIRE MISSION ET TITAN

RETIREZ LE PROTÈGE-MENTON LONG

Le retrait du protège-menton long permet l'utilisation sécuritaire du casque. Cette action préviendra le détachement accidentel du système d'ouverture en empêchant la languette de tissu rouge de se coincer dans le Velcro du protège-menton long.



- A Boutons pression
- B Crochets
- C Bande de tissu autoagrippant (Velcro)

IMAGE 4

RETRAIT DU PORTÈGE-MENTON LONG

ÉTAPE 1: Détachez les bandes de tissu autoagrippant C de chacune des extrémités du protège-menton.



IMAGE 5

ÉTAPE 2: Détachez les deux boutons pression A à l'avant au niveau du menton.



IMAGE 6

ÉTAPE 3: Tirez la pièce vers l'arrière pour dégager les petits crochets B de chaque côté.



IMAGE 7

SOLUTION TEMPORAIRE TITAN

INSTALLEZ LE PROTÈGE-MENTON COURT

Le remplacement du protège-menton long par le protège-menton court permet l'utilisation sécuritaire du casque Titan. Ne présentant pas de tissu agrippant de type Velcro, le protège-menton court ne présente aucun risque d'ouverture accidentelle de la sangle.

PARTIES DU PROTÈGE-MENTON COURT



- A Boutons pression
- B Crochets

IMAGE 8

INSTALLATION DU PORTÈGE-MENTON COURT

ÉTAPE 1: Engagez les 2 petits crochets B dans les fentes prévues.



IMAGE 9

ÉTAPE 2: Appuyez fermement sur les boutons pression A pour compléter l'installation.



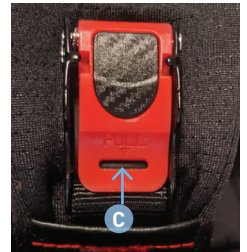
IMAGE 10

AVIS DE SÉCURITÉ

SOLUTION PERMANENTE

L'équipe d'ingénierie CKX produit présentement une languette de remplacement qui permettra de résoudre le problème de façon permanente. Cette pièce de remplacement sera envoyée pour assurer la réparation de tous les casques vendus par chacun des détaillants.

COMPOSANTES DE LA SOLUTION PERMANENTE



A
Bout de la languette de silicone

B
Fente de la languette de silicone

C
Fente de la boucle du système d'ouverture rapide

IMAGE 11

INSTALLATION DE LA NOUVELLE LANGUETTE

ÉTAPE 1: Coupez et retirez la languette de tissu rouge d'origine.



IMAGE 12

ÉTAPE 2: Insérez l'extrémité **A** de la nouvelle languette dans la fente **C** de la boucle du système d'ouverture rapide.



IMAGE 13

ÉTAPE 3: Insérez l'extrémité **A** de la nouvelle languette dans l'ouverture **B** de son autre extrémité. Tirez pour solidifier.



IMAGE 14

POSITIONNEMENT ADÉQUAT DE LA NOUVELLE LANGUETTE



IMAGE 15

AVIS DE SÉCURITÉ

GARANTIE

CKX offre une garantie légale de trois (3) ans pour tous ses casques. En enregistrant votre achat en ligne, vous obtenez deux (2) ans de garantie supplémentaire.

Couverture*

Les casques CKX sont garantis contre tout défaut de matériel et tout vice de fabrication. Cette garantie reste valable pendant 3 ans (plus 2 ans avec l'enregistrement en ligne) à compter de la date de l'achat. Elle ne couvre toutefois aucun problème lié à une modification (autocollants, peinture, etc.), à un accident ou à des dégâts par contact du casque avec une autre surface ou un autre objet, etc.

*La garantie légale est limitée à 1 an contre tout défaut matériel et tout vice de fabrication sur les visières électriques.

Procédure

Pour obtenir un service dans le cadre de cette garantie, adressez-vous au détaillant chez lequel vous avez acheté le casque, en ayant soin de montrer le reçu indiquant la date d'achat.

Questions

Si vous avez des questions concernant notre garantie, veuillez communiquer avec nous.